

Compte rendu d'une Audiance avec le Délégué Inter-régional

Nous avons demandé une audience au Délégué Inter-régional sur le sujet des Centres de Contacts qui sont implantés dans le périmètre de l'ex-région Midi-Pyrénées : <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/503-lettre-au-di-sur-les-centres-de-contact.html>

Cette lettre ouverte concernait les 3 CC de notre territoire (Cahors et Decazeville pour les CC Pros ; Toulouse pour le CC Amendes). Notre délégation comportait l'équipe des militant-es de la région ainsi qu'un militant de l'Aveyron qui avaient fait un point détaillé avec la section du Lot. Nous avons été reçus le 18 novembre pendant 3h30 par le Délégué et son adjoint et nous avons abordé plusieurs dossiers en complément.

Le Délégué nous a assuré prendre en compte nos analyses et interpellations et s'est engagé à les transmettre à la Directrice Générale dès le lendemain, lors d'une réunion de travail.

Situation des CC Pro de Cahors et Decazeville :

Notre intervention préalable était basée sur notre lettre ouverte initiale qui posait notamment la problématique de la nécessité d'un management humain dans de tels services pour éviter au maximum des tensions et garantir les conditions de travail des agent-es. Les témoignages locaux soulignent l'importance de ces enjeux (refus du « flicage », droit à horaires variables et plages imposées ; sens du travail ;...). Nous ne sommes pas « Teleperformance » ! Les améliorations constatées soulignent bien l'importance de ces problématiques.

Les constats tirés du fort turn-over soulignent l'enjeu de donner « du sens au travail » aux personnels. Le grand nombre de contractuel-les dans ces structures nécessite également des réponses sur l'égalité de rémunération (compensation des ACF « téléphone »).

La charge de travail importante est marquée par l'arrivée de nouveaux départements à gérer sans personnels supplémentaires, mais aussi par l'augmentation des types de réponses à apporter.

Ces services nécessitent un réel dialogue social et une prise en compte par la DG de ces questions particulières !

Les réponses du Délégué Inter-régional :

Il a convenu de l'importance des sujets abordés par notre délégation. Il évoque sa volonté de construire un pilotage harmonisé sur les 3 CC Pro de la région Occitanie, avec dialogue de gestion commun (Délégation ; les 3 Directeurs ; les 3 chefs des CC ; bureau GF2 de la DG), tant sur les aspects métiers que sur le sujet des conditions de travail. On doit progresser et éviter les dérives passées.

Il annonce spécifiquement pour le CC de Cahors (particulièrement touché par un grand nombre de contractuels soit 44 % de l'effectif) la création de 5 ETP sur l'exercice PLF 2026.

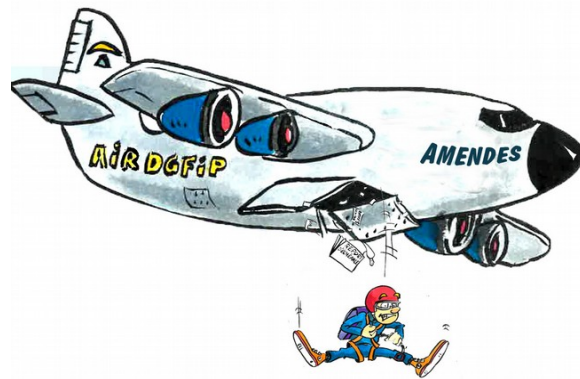
Concernant notre diagnostic sur la rémunération, il conviendrait de la justesse de la demande et relayera à la DG. Le Délégué adjoint a convenu que ces enjeux doivent se discuter dans les instances nationales.



Situation du CC Amendes de Toulouse :

Nous sommes revenus sur les interpellations multiples de la section du 31, tant sur le sujet CC que sur la TTA (Trésorerie Toulouse Amendes) et sur les actions des agent-es, mais aussi notre intervention récente en CSAR :

<https://solidairesfinancespubliques.org/vie-des-agents/csar/7090-csar-mission-amendes-la-vraie-vie-des-services.html>



La réponse du Délégué Inter-régional :

Il s'est engagé à transmettre nos écrits et analyses à la Directrice Générale...

Celle-ci ne peut que les connaître tant les interpellations se sont multipliées ces derniers mois. Ce que nous attendons ce sont des réponses...

THÉORIQUEMENT,
NOTRE NOUVELLE ORGANISATION
DEVRAIT FONCTIONNER.



Le Délégué et le SIE... de demain ??? :

Le Délégué a évoqué les travaux en cours et la future note nationale « au visa » de la DG.

Trois cibles sont posées en objectif sur ces services :

- l'accueil et l'accompagnement des entreprises
- la gestion
- l'expertise

Sur ce dernier point, cela n'implique pas le transfert

obligatoire de l'expertise des PCE vers les SIE puisqu'il est possible qu'elle soit gérée dans des Cellules Départementales, ce qui est déjà mis en œuvre dans plusieurs Directions.

Notre délégation est revenue longuement sur les difficultés des SIE et l'industrialisation du travail, mais aussi sur le dossier de la facturation électronique.

Alors que notre administration ne peut pas se permettre un nouvel incident industriel (type GMBI ou Taxes d'Urbanisme), nous avons souligné l'importance de ne pas en rester aux aspects de communication à destination des différents acteurs, mais d'évoquer aussi l'impact métier, tant sur le Contrôle Fiscal que pour les services de Gestion.

Surtout, nous avons souligné l'importance de dispenser des formations (qui ne se résument certainement pas à la E-formation) mais aussi de fournir des outils (Kit et boîtes à outils) pour les services qui vont être sollicités.

Nous avons souligné les fraudes manifestes à la création d'entreprises, particulièrement via l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle).

Les réponses du Délégué Inter-régional :

Il s'est engagé à relayer nos demandes à la DG et à souligner ces sujets dans le réseau des directions qu'il pilote.

Selon son analyse, les sollicitations à venir pour les directions concernent principalement le monde de l'agriculture, les auto-entrepreneurs et les TPE.

Notre interpellation sur l'INPI est partagée et source d'inquiétude.



Emplois : nouveau référentiel et nouvelle méthode d'allocation :

Nous voulions en savoir plus sur l'impact de ce changement majeur qui entre en application dès 2026. Fini le Tagerfip, bye bye les chaises vides, désormais sera recensée « une force de travail réellement disponible » exprimée en ETP (Équivalent Temps Plein), prenant en compte les temps partiels. Dans le même temps, une ré-allocation des emplois sera effectuée en fonction de critères élargis et actualisés (charges, enjeux financiers et socio-économiques). Autrement dit, les directions vont recevoir leur nouvelle cible d'emplois en ETP, par catégories d'emplois et par blocs métiers (sauf amendes, contrôle fiscal, géomètres, huissiers, CDL). Au global, chaque direction se retrouvera en situation de surnombre ou de vacance. Mais qui seront les gagnants et les perdants ? Notre inquiétude est grande concernant les départements ruraux, les petites directions comme l'Ariège...

Les réponses du Délégué Inter-régional :

Pour le Délégué, « il n'y a pas de gagnants ni de perdants », car l'objectif est de mettre les moyens en adéquation avec les charges. À supposer qu'elles soient correctement estimées ! Mais soyons rassuré-es, les missions ont été re-balayées sérieusement, avec la participation du réseau. L'impact sera « très mesuré » pour l'Occitanie grâce à son dynamisme économique. Concernant l'impact sur chaque direction, les chiffres sont bien gardés, mais il n'y aurait pas d'inquiétudes à avoir...

Un point essentiel nous a été confirmé : pas de nouvelles règles de gestion RH, personne ne sera donc contraint au départ vers un autre département ou vers un autre bloc métier. On prend cela pour acquis ! Une réduction progressive des surnombres et des vacances est escomptée, au gré des départs à la retraite, réussites aux concours, etc.

Dit comme cela c'est joli, mais ce « lissage » pourrait peser lourd dans les prochains mouvements de mutation... Nous resterons vigilants, tant sur les volumes d'emplois de chaque direction que sur les règles de gestion RH.

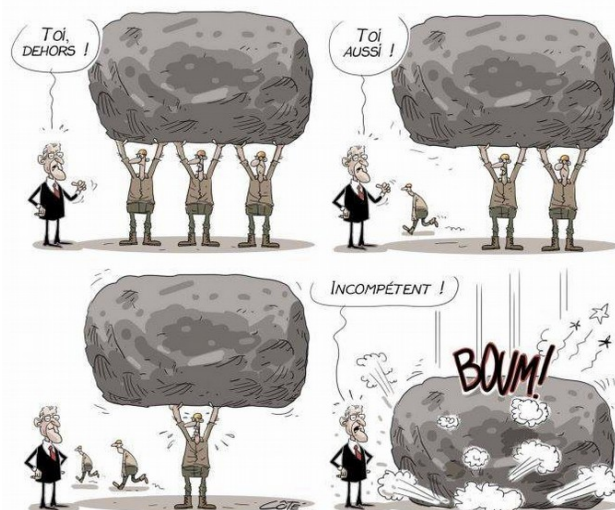
« Fin » du paiement par chèque à la DGFIP :

La DGFIP veut supprimer le chèque... très rapidement ! Trop rapidement pour des usagers exclus du numérique qui seront dans l'incompréhension. Pour certains territoires qui subissent la désertion des services publics et où gronde la colère. Dans ce contexte de crise, nous avons souligné que refuser les paiements par chèque ne va pas restaurer la confiance !



Nous avons ensuite tiré la sonnette d'alarme sur les conséquences sur les services. Le projet répond à des considérations budgétaires puisqu'il s'agit, dès 2027, de fermer les centres d'encaissement de Rennes et de ne pas renouveler le marché d'encaissement du prestataire Tessi. Sur la période 2026-2027, la suppression du TIP et du talon est programmée pour l'ensemble des avis édités par la DGFIP, avec un impact majeur dans la sphère Amendes, pour le secteur public local et hospitalier...

Dès 2026 certains services vont donc devoir encaisser en local des chèques aujourd'hui traités de façon industrialisée. Or, qui peut croire que le chèque aura disparu d'ici un an ?! Quelle communication et quel plan d'action pour inciter les particuliers, développer les alternatives, accompagner les régies de recettes, la clientèle DFT ? Le temps presse !



Nous avons insisté sur le fait que la part des chèques et TIP varie grandement d'un type de service à un autre (la sphère SPL a concentré 64 % du nombre de chèques encaissés en 2024).

On ne peut se satisfaire de moyennes statistiques faisant fi de la diversité de nos missions et des territoires.

Les réponses du Délégué Inter-régional :

Le Délégué reconnaît que nous posons de bonnes questions, qu'il y a des « zones à risques », que la problématique du déport des encaissements vers les services est réelle... Mais à ce stade il a peu de réponses à nous apporter et ne peut pas préciser le calendrier. Selon lui l'enjeu se situe dans la communication et « l'acculturation » des usagers. « Il faut enclencher le processus ».

L'objectif est clair, les moyens pour y parvenir beaucoup moins !

Point sur le recrutement local au choix des inspecteurs et inspectrices :

Au-delà du rappel de notre revendicatif, hostile à cette modalité de recrutement peu transparente, nous avons souligné « notre bilan » et les difficultés rencontrées :



- véritables incompréhensions dans le réseau ;
- modalités de candidature (CV, lettre de motivations) demandées aux cadres ;
- difficultés des recruteurs (avec l'écueil « oral de concours ») avec à ce stade un gros déficit de formation ;
- cible annoncée « au fil de l'eau » ingérable avec, de plus, la question des vacances en cascade mais aussi les postes non demandés (SGC, filière CF...) ;
- risque de maintien dans les filières ;
- prise en compte des situations particulières ;
- risque de concurrence et de ciblage « à la tête du client ».

Les réponses du Délégué Inter-régional :

Il a convenu que les sujets soulignés étaient d'importance et qu'il y a besoin d'harmoniser les pratiques. Il a repris les éléments de langage de la DG : « prendre le temps et corriger, formation et consignes, défamiliarisation encouragée ; on ne recrute pas, mais on choisit des cadres ; expertise à poser sur les emplois non demandés ».

Sans le dire ouvertement, il reconnaît que ce que nous pointons est juste, tout en reproduisant des propos de la DG qui sont pour l'essentiel des incantations sans réelle solution.

Notre délégation a prolongé ses interventions sur l'importance absolue de ne pas imposer la suppression d'un mouvement national. Alors que plus de 50 % des recrutements nationaux sont déjà hors mouvement national, imposer un recrutement national total « au choix et au fil de l'eau » entraînerait une déstabilisation majeure du réseau ! De plus, l'abandon d'espoir d'une possibilité d'affectation nationale territorialisée serait un recul majeur pour des agents publics !

Le Délégué et son adjoint ont convenu de l'importance de ces problématiques pour les collègues et s'engagent à relayer nos arguments auprès de la Directrice Générale

Que ce soit dans le monde ou en France, la période est bien morose et la DGFIP n'échappe pas aux affres des idéologies et des incertitudes. Dans ce marasme, *Solidaires Finances Publiques* s'efforce de servir au mieux les intérêts des personnels et ceux du service public. Mais la période qui approche nous invite à tenter d'oublier un peu tout ça pour penser à nos familles, à nos ami-es, à la fête.

Les militantes et militants de *Solidaires Finances Publiques* de Midi-Pyrénées vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.

Joyeuses fêtes

